

Et je crois que le comité parlementaire, qui n'est pas gouvernemental mais composé de tous les députés des provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, constitue pour la population des Maritimes un signe que nous pouvons faire beaucoup, avec ou sans l'union des provinces de l'Atlantique, pour convaincre les Canadiens et le gouvernement, quel qu'il soit, que nous sommes déterminés à résoudre nos propres problèmes, chaque fois que c'est possible, par nos propres moyens. J'ai le ferme espoir qu'on adoptera la même attitude à l'égard des droits miniers sous-marins qu'à l'égard de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy, car les progrès réalisés jusqu'ici à ce propos, bien qu'on n'en soit pas encore à construire la digue destinée à retenir l'eau qui produira l'énergie, constituent un grand pas vers la révision du projet.

Et je vois déjà dans un avenir très rapproché la construction des barrages qui capteront les marées génératrices d'énergie, qui feront des provinces Maritimes une région prospère de notre pays, et non plus une région qui s'inquiète du montant des paiements de péréquation; une région comme l'Ontario, plus préoccupée d'avoir à céder au Trésor fédéral des revenus additionnels qui seront utilisés ailleurs au pays. En effet, nous ne serons plus alors une région défavorisée mais bien une région riche et en mesure de donner plus au Trésor fédéral que nous n'en recevrons, et je serai alors le dernier à m'en plaindre le moment venu.

Je veux qu'il soit clairement et nettement entendu que ce que nous faisons comme députés à propos des marées de la baie de Fundy, c'est de voir à rendre accessibles tous les renseignements possibles afin d'aider les autorités à prendre une décision définitive, et nous comptons que lorsque toutes les données auront été réunies, celles-ci commanderont au gouvernement fédéral, en collaboration avec le secteur privé au Canada, d'entreprendre la mise en valeur de ces marées et la production de l'énergie. Mais pour ce faire, je crois que nous devons tenir compte de certains facteurs qui n'ont pas été envisagés lors du premier examen. Un de ceux-ci, qui malheureusement n'a pas attiré toute l'attention qu'il méritait, c'est que l'énergie produite par les marées suffirait à elle seule à alimenter tout le réseau d'énergie électrique des provinces Maritimes. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, les premiers qui ont étudié les possibilités de domestiquer les marées se sont trop attachés à la production d'énergie prévue pour Fundy seulement, au lieu de considérer la question dans le contexte d'un réseau dans les provinces Maritimes.

• (4.10 p.m.)

Les marées de la baie de Fundy produisent un type exceptionnel d'énergie dont la meilleure utilisation serait pour les heures de pointe. Autrement dit, ce type d'énergie, introduit dans le réseau, a son maximum d'utilité lorsqu'on a besoin de fortes quantités d'énergie dans de vastes secteurs des provinces Maritimes ou du Nord-Est des États-Unis. Cette énergie n'a pas la même valeur qu'une énergie ferme qu'on peut générer par d'autres moyens et qu'on peut vendre bien moins cher que l'énergie destinée aux pointes.

On soutient que l'apport des forces marémotrices de Fundy dans un réseau constituerait une catégorie d'énergie, coûteuse du point de vue de la vente, qui rapporte-

[M. Coates.]

rait beaucoup à notre pays et à la collectivité industrielle du Nord-Est des États-Unis. Nous savons actuellement que, dans le Nord-Est des États-Unis, les services publics recherchent fébrilement des sources supplémentaires d'énergie. Elle leur fait cruellement défaut car ils doivent recourir à des coupures totales et partielles de courant. Cette énergie est disponible dans la baie de Fundy et, pourvu que nous aménagions une centrale marémotrice, nous serions assurés d'avoir un débouché.

Lorsque nous déterminerons s'il y a lieu d'exploiter cette énergie marémotrice et d'approvisionner ce marché, nous devons calculer le coût de l'entreprise. Nous ne devrions pas en évaluer le prix d'après les critères utilisés pour l'énergie classique; nous devrions, en l'évaluant, la considérer comme unique en son genre et qui peut se vendre à un prix bien plus élevé. Il y a pour cette énergie une demande bien plus grande qu'il n'en existe pour l'énergie thermique ou hydro-électrique.

Les Américains veulent nous l'acheter mais, en tant que Canadiens, il nous appartient de songer d'abord au Canada; quant à nous des Maritimes, nous devons songer en premier lieu au service que cette énergie peut rendre à notre région, sans pour autant oublier qu'au départ la production dépassera nos besoins. Nous devrions aussi nous rendre compte qu'il existe des débouchés pour cette énergie et entamer avec les services publics intéressés du Nord-Est des États-Unis des pourparlers afin de déterminer l'ampleur des besoins sur ce marché ainsi que le prix de l'énergie qui sera produite une fois que les installations marémotrices auront été aménagées.

Du point de vue américain, si on examine les disponibilités en matière d'énergie dans le Nord-Est des États-Unis auxquelles s'ajouteront les disponibilités actuelles et futures dans les provinces Maritimes, on constatera, je crois, qu'il y a amplement d'énergie pour assurer simultanément les besoins des deux régions. On constatera aussi qu'on peut entrevoir un degré d'industrialisation dans les provinces Maritimes inimaginable jusqu'ici. Il sera aussi possible d'aider à résoudre un problème grave qui se pose dans le Nord-Est des États-Unis. Ce qui donne encore plus de valeur à ce programme, c'est que l'énergie ainsi produite est libre de toute pollution. La mise en valeur de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy ne constituera aucun danger à l'écologie des provinces Maritimes. Elle n'entraînera aucun des inconvénients sinistres associés à l'énergie nucléaire.

Il y aurait lieu, je crois, de saisir au plus tôt le comité des documents préparés par la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie marémotrice, pour étude. Nous devrions l'en saisir aujourd'hui plutôt qu'après demain. J'espère que le gouvernement négocie à l'heure actuelle avec les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick une entente en vue de réexaminer le rapport du Bureau des études.

Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que les auteurs qui ont préparé le rapport initial devraient l'examiner à nouveau. Nous nous retrouverions dans la même situation que le caporal qui en appelle au sergent d'une décision d'un simple soldat. Le sergent en appelle alors au lieutenant qui confirme qu'elle était juste. Ce dernier en appelle au capitaine qui en appelle au major qui confirme aussi qu'il avait raison. En somme, tous confirment qu'il avait raison. Je voudrais que l'examen du rapport du Bureau des études soit confié à d'autres, qu'on sache s'il avait raison